



Taux horaire dans le cadre d'un contrat de travail

Par Visiteur

Je dispose d'un CDI dans un club de tennis. Le contrat stipule que je suis payé 360€ par mois sur toute l'année pour 36h par mois sur 33 semaines. J'ai dit à mon employeur que 10€ de tarif horaire était un taux trop bas, ce dernier m'a expliqué que cette année j'avais effectué 260h et que mon tarif horaire était de 15.01€ et l'a démontré de la façon suivante.
 $360 \times 12 \text{ mois} = 4320 \text{€}$ divisé par 52 semaines = 83.07€ par semaine puis il a ôté les 5 semaines de congés payés et $83.07 \times 47 \text{ semaines} = 3904.61 \text{€}$ qu'il a divisé par 260h effectuées = 15.01€ de l'heure.
Son calcul est-il juste? merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je dispose d'un CDI dans un club de tennis. Le contrat stipule que je suis payé 360€ par mois sur toute l'année pour 36h par mois sur 33 semaines. J'ai dit à mon employeur que 10€ de tarif horaire était un taux trop bas, ce dernier m'a expliqué que cette année j'avais effectué 260h et que mon tarif horaire était de 15.01€ et l'a démontré de la façon suivante.
 $360 \times 12 \text{ mois} = 4320 \text{€}$ divisé par 52 semaines = 83.07€ par semaine puis il a ôté les 5 semaines de congés payés et $83.07 \times 47 \text{ semaines} = 3904.61 \text{€}$ qu'il a divisé par 260h effectuées = 15.01€ de l'heure.
Son calcul est-il juste? merci de votre réponse

Oui, le calcul est juste.

Pour connaître le taux horaire, il convient de diviser la rémunération annuelle par le nombre de semaines dans l'année, de le multiplier ensuite par le nombre de semaines travaillées.

Ce chiffre est ensuite divisé par le nombre d'heures effectuées, ce qu'a bien fait votre employeur.

Très cordialement.